



Note à l'attention des professionnels de santé intervenant dans les secteurs de Thal Marmoutier

Màj le 14 décembre 2017

Objet : la présente note a pour objectif d'informer les professionnels de santé exerçant sur les territoires voisins de Thal Marmoutier au sujet du dispositif de réinstallation des réfugiés politiques d'Afrique Subsaharienne

Diffusion : ordres des médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens ; transporteurs sanitaires du secteur, médecins libéraux du secteur de garde.

1. Présentation du dispositif

Le dispositif vise à accueillir pour une durée de 4 mois environ 50 réfugiés politiques en provenance d'Afrique subsaharienne. Au bout de 4 mois, des solutions d'intégration seront organisées ; un tel dispositif transitoire est qualifié de « sas » d'accueil. Il sera reconduit sur le même site tous les 4 mois, et également déployé dans d'autres départements.

Les arrivées prévues en décembre 2017 concernent 56 personnes en provenance de Lybie, du Tchad et du Niger entre les 18 et 20 décembre, par avion via Roissy Charles de Gaulle.

Ces personnes seront hébergées au couvent de la congrégation des petites sœurs franciscaines de Thal Marmoutier.

L'opérateur est France Horizon, association nationale qui propose des hébergements et accompagnements pour les personnes isolées et familles en difficulté sociale, sans-abri, réfugiés et migrants, etc, qui a été désigné pour coordonner cet accueil.

Les personnes arrivantes auront, dans un délai de quelques jours, une ouverture de droits à l'Assurance Maladie.

Les dispositifs de prise en charge spécifiques en matière de santé seront communiqués en début de semaine du 18/12.

2. Eléments complémentaires pour la prise en charge par les professionnels du secteur

Bénéficiaires des droits à l'Assurance maladie, ces personnes pourront rapidement recourir aux compétences de santé de leur territoire ; pour les professionnels, il s'agira donc d'une prise en charge classique. Néanmoins, quelques précisions et appuis pourront s'avérer nécessaires :

Recours à l'interprétariat

Au moins 3 dispositifs existent pour recourir à une compétence d'interprète :

- ➔ France Horizon dispose en interne, soit dans les groupes de population déjà accueillies, soit au sein du groupe arrivant, de personnes ressources pour assurer des traductions

- ➔ Migration santé Alsace est l'association référente en la matière ; elle dispose d'interprètes formés et assermentés dans différents dialectes, auxquels il peut être recouru de manière programmée (prise de rendez-vous). L'URPS-ML dispose d'une convention permettant de financer ce service et une réflexion est en cours pour permettre ce recours aux autres professionnels de santé.
- ➔ ISM interprétariat est une association qui permet de recourir, pour les demandes d'interprétariat urgentes ou ponctuelles, à des interprètes en direct, 24h/24 et 7j/7, dans toute la France.

Organisation de la prise en charge en garde :

Les modalités de recours à la garde s'appliquent telles que définies dans le secteur. L'association France Horizon est informée des conditions de la garde dans ce secteur.

Surveillance épidémiologique :

Ne pas oublier de signaler à l'ARS les maladies à déclaration obligatoire, les cas groupés (ex : varicelle)

Suivi :

Chaque personne aura un « passeport santé » papier qui reprendra les différents résultats issus du parcours de soins de ces personnes. Il est recommandé de le compléter au fur et à mesure du suivi médical.

Le DMP reste l'outil de droit commun.